

**SÉANCE DU COMITÉ DE DÉMOLITION**

**DEMANDE DE DÉMOLITION NO 2024-0078 D'UN BÂTIMENT ÉRIGÉ AVANT 1940**

**1493 CHEMIN GÉMONT, LOT 2 826 758**

**PROGRAMME PRÉLIMINAIRE DE RÉUTILISATION DU SOL DE L'IMMEUBLE**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES**

À la suite d'une décision (résolution no 2024-06-02) rendue le 21 juin 2024 par le Comité de démolition autorisant la demande de démolition no 2024-0078 d'un bâtiment érigé avant 1940, sur l'immeuble 1493 chemin Gémont, lot 2 826 758, **UNE SÉANCE DU COMITÉ DE DÉMOLITION aura lieu le 19 septembre 2025, à 18 h 05**, à l'église, 1845 chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard ; au cours de laquelle, une décision sera rendue au sujet du programme préliminaire de réutilisation du sol de l'immeuble.

À cet effet, toute personne désirant s'opposer au programme préliminaire de réutilisation du sol de l'immeuble visé doit, dans les dix (10) jours suivant la publication et l'affichage de l'avis public sur l'immeuble, faire connaître par écrit son opposition motivée au directeur général et Greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Adolphe d'Howard.

Donné à Saint-Adolphe-d'Howard, le 4 septembre 2025.



Marie-Hélène Gagné,  
Directrice générale par intérim et Directrice des finances

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, Directrice générale par intérim et Directrice des finances, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-dessus, le 4 septembre 2025, à chacun des endroits suivants : sur l'immeuble visé, à l'hôtel de Ville et à l'église et que j'ai publié copie dudit avis, le 4 septembre 2025, sur le site internet de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, conformément au règlement no 934 relatif aux modalités de publication des avis publics municipaux.

---

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4 septembre 2025.



Marie-Hélène Gagné,  
Directrice générale par intérim et Directrice des finances